

Turcs. La protection d'une nation étrangère, au cas où elle pourrait être désintéressée, serait peut-être le seul moyen efficace de promouvoir la formation d'une Confédération ou d'une alliance balkanique; parmi ces populations surexcitées, elle jouerait le rôle de gendarme et d'arbitre. Ainsi Napoléon s'intitulait Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération suisse. Mais, en pareille occurrence, il arrive généralement que Protecteur ou Médiateur devient bien vite synonyme de maître. Ainsi adviendrait-il de l'Empereur italien que *Un Latin* voudrait donner comme chef à la confédération orientale de ses rêves. La solution qu'il propose, comme toutes celles de même nature, aurait pu être théoriquement acceptable dans une Europe orientale d'où les Turcs auraient été chassés; l'arbitre étranger aurait alors servi à mettre d'accord les petits États chrétiens et à régler amiablement leurs litiges. Elle ne serait pas possible en présence d'un grand Empire comme la Turquie. D'ailleurs, pour être un arbitre impartial, l'Italie est trop proche de l'Orient balkanique; en voulant l'introduire dans les Balkans, le Roumain qui signe *Un Latin* laisse deviner sa pensée secrète. Offrir un rôle de tutelle et de conciliation à la Russie ou à l'Empire austro-hongrois, ce serait les induire en tentation, ce serait faire rentrer par la fenêtre le loup chassé de la bergerie par la porte. L'Allemagne est trop étroitement unie à l'Autriche, elle a trop d'intérêts en Turquie, et elle y a exercé, en ces dernières années, une influence trop considérable pour que ses directions puissent être acceptées sans défiance. La France ou l'Angleterre pourraient être choisies comme arbitres et comme tutrices par les États balkaniques associés, car elles n'ont, ni l'une ni l'autre, d'ambitions territoriales dans la péninsule; la France surtout a eu l'art d'agir à la fois comme émancipatrice des nationalités et comme protectrice de l'intégrité de l'Empire